

Retour au sème et au sémème

Reste à traduire ces organisations au moyen de sèmes.

Rappelons d'abord la définition du sème dont Pottier a donné plusieurs formulations. Il est *l'unité minimale distinctive d'un sémème par rapport à d'autres sémèmes associés dans un ensemble d'expérience* (TAL, p. 66), à comparer à la formulation que nous avons donnée p. 205.

De ce fait, l'expression du sème est relativement libre. Selon Pottier, le sème « doit se dire avec autant de mots de la langue naturelle qu'il faut pour bien mettre en relief le trait distinctif relatif à l'ensemble considéré. Et de préciser (TAL, p.73) que la « dénomination du sème est un *discours paraphrastique à vocation métalinguistique*. Cette liberté n'autorise bien évidemment pas toutes les fantaisies.

Inversement, seuls sont requis pour composer le sémème, les sèmes strictement nécessaires pour différencier un sémème d'autres sémèmes associés dans un même ensemble d'expérience. C'est dire que si le sémème exprime un contenu, il n'exprime pas tous les contenus (signifiés) possibles d'un signifiant ni la totalité d'un contenu.

Selon le locuteur et/ou le contexte d'énonciation, tel terme pourra avoir des significations plus ou moins différentes.

Pottier prend par exemple le cas de *pont*. « Dans une statistique économique qui relèvera le nombre de ponts dans une région, on aura le cas limite de l'objet lui-même, hors fonctionnement. Mais en général, chaque objet est lié à un certain nombre de fonctions privilégiées dans un milieu socioculturel déterminé. Ainsi, l'ingénieur des Ponts et Chaussées verra le pont comme l'objet d'une activité constructrice, alors que le touriste y

verra un lieu de passage. » (TAL p.79). Le sémème de pont peut donc varier en fonction de ces contextes différents.

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que le sémème comprennent la liste de tous les sèmes impliqués par le terme.

S'il s'agit d'opposer *libraire* à *disquaire*, l'élément distinctif est le sème /livre/ ou /disque/ :

libraire : {/homme → vendre → livres /}

disquaire : {/homme → vendre → disques /}

De leur côté, les sémèmes de livre et de disque, qui sont l'un et l'autre un type de média, se distinguent par le type de support et par la fonction de sens qui s'exerce :

livre : {/support papier, avec message, pour lire/}

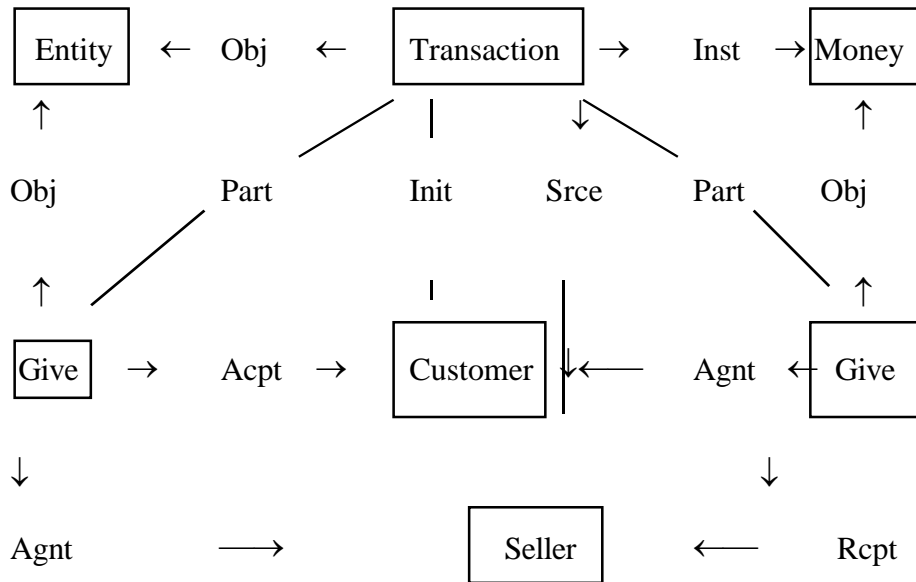
disque : {/support plastique, avec message, pour entendre/}

Pour autant, le fait de considérer que le sème /livre/ que l'on trouve dans le sémème de *libraire* intègre les sèmes du signe *livre* pose problème. Comme le soutient B. Pottier (1974, p. 102), le sème /livre/ n'a pas à être décomposé au niveau du signe *libraire*, car globalement il suffit à définir *libraire* par rapport à *disquaire*. Cependant, le sémème ne peut intégrer en tant que sème, le sémème, c'est-à-dire l'ensemble des sèmes, de *livre*, mais l'énoncé *vend des livres*, car le *libraire*, ne saurait hériter aucune des propriétés de *livre*.

On ne peut donc pas dire que *libraire*, par son sémème, implique le sème /livre/ (et non le signe *livre*).

Cette approche différentielle s'oppose radicalement à celle proposée par J. SOWA (1984 p.110) et citée par F. RASTIER (1991 p.144) qui utilise les graphes conceptuels pour modéliser des contenus linguistiques.

Ainsi, SOWA propose le graphe suivant pour *to buy* :



A l'opposé de ce type de représentation, le sémème de *vendre* peut se ramener à quatre sèmes :

vendre : {/échange, rapport à droit de propriété, avec monnaie, rapport à origine/}

En effet, ce qui distingue la vente du troc, c'est la présence de monnaie dans les termes de l'échange. Ce qui distingue la vente de la location, c'est le fait que l'objet de l'échange est un droit de propriété. Ce qui distingue la vente de l'achat, c'est la vision de l'acte qui est le même. Dans la vente on se place du point de vue du détenteur initial du bien, dans l'achat on se place du point de vue du nouveau détenteur du même bien. Donc, nonobstant la complexité intrinsèque des sèmes /échange/ et /propriété/, les sémèmes correspondants sont :

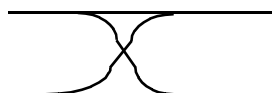
troc : {/échange, sans monnaie, rapport à droit de propriété, bien, rapport à origine/}

location : {/échange, avec monnaie, droit d'usage, rapport à origine/}

achat : {/échange, avec monnaie, rapport à droit de propriété, rapport à destination/}

Il est clair que les sèmes /échange/ et /propriété/ sont des sèmes complexes qui sont susceptibles d'une analyse particulière. On remarquera que le graphe conceptuel proposé par SOWA n'est pas davantage explicite en ce qui concerne la notion de propriété qui n'apparaît que de manière implicite à travers le terme « seller ».

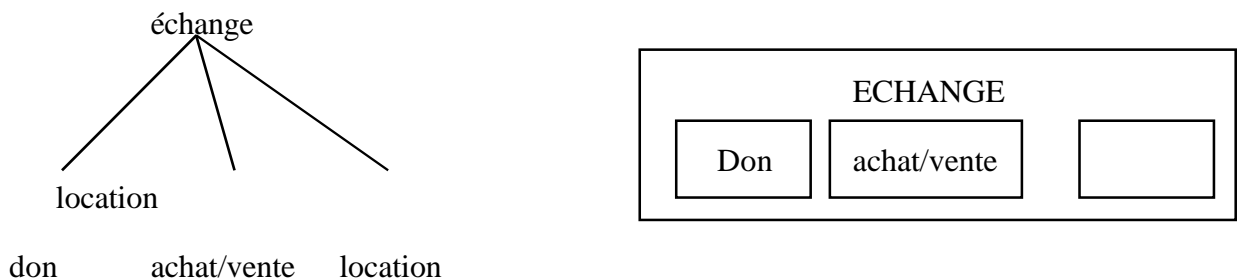
L'échange peut être représenté par un sémème. Il peut l'être aussi symboliquement en tant que noème en s'inspirant des schémas proposés par René Thom et repris par B. Pottier (TAL p.84 à 87), ce qui donnerait le schéma suivant :



Nous sommes ici en présence de plusieurs modes de représentation.

Le modèle des graphes conceptuels repose en réalité sur une approche ensembliste incluant le schéma entité-relation. Il a une finalité plus descriptive que linguistique. Limité au schéma entité-relation, il ne rend nullement compte de la source différentielle du sens. Ce qui importe linguistiquement, c'est de différencier la *vente* de la *location* ou du *don*. La description du sens par une liste de sèmes appartenant non à un ensemble, mais à un sous-ensemble, le sémème, d'un ensemble de définition, le taxème, répond beaucoup mieux à ce que l'on doit considérer comme un contrainte forte au niveau de la représentation. Ajoutons également que la représentation du sens n'implique pas nécessairement la présence de relations.

En réalité, la représentation par graphes conceptuels dans sa formulation complète, et non dans sa forme vulgarisée, répond aux objections ici présentées. Toutefois, les graphes conceptuels restent un mode de représentation graphique sans application directe et immédiate au plan informatique. Même au plan graphique, son pouvoir d'évocation n'est pas supérieur à celui de la représentation en arbre dès lors qu'il s'agit de positionner un taxe dans un taxème. Que l'on en juge :



La représentation symbolique ne permet que la représentation d'atome (morphème) ou de molécule (lexie) de signification, et malgré sa puissance d'expression, ne peut faire oublier que l'écriture est elle-même symbolique, et le graphisme de René Thom, s'il nous permet de progresser dans la découverte des structures des sémèmes, n'apporte rien quant au traitement informatique des formes linguistiques.

Le mode componentiel s'appuie sur les mécanismes élémentaires de la mémorisation et de la compréhension et ne comporte que les traits strictement nécessaires à la correcte identification dans un contexte d'énonciation déterminé des lexèmes utilisés, c'est-à-dire à la mobilisation par les locuteurs de leur compétence linguistique. On ne saurait se dissimuler cependant les limitations attachées à la représentation componentielle classique fondée sur des listes de sèmes.

F. Rastier signale ainsi que pour le lexicologue, la définition est la description des unités sémantiques dont se compose le sens des unités lexicales. Cette description comporte deux aspects corrélatifs : l'identification des traits de sens pertinents, que l'on appelle les *sèmes*,

et l'identification des relations entre ces sèmes, qui permet de décrire le sens comme une structure et non comme un inventaire de traits. (1994, p.48).

Cette remarque est à rapprocher de l'annotation de R. Martin (1992, p.79) se rapportant à l'un des sémèmes attachés au mot *blaireau* qui est le suivant :

Σ^2 : "Pinceau /S²/ fait de poils/s²₁/ de/s²₂'/ blaireau/s²₂/ dont se servent les peintres, les doreurs.../s²₃/

R. Martin souligne que la proposition "de" est notée s²₂', car elle n'exprime pas un sème à proprement parler, mais une relation entre sèmes. Et d'ajouter : "On ne tient pas compte ici - et c'est évidemment une grande faiblesse - de la structure syntaxique interne à la définition.

Relevons que cette observation s'applique de la même façon à *dont se servent* qui exprime une relation entre *pinceau* et *les peintres, les doreurs,...*

Pottier est également parfaitement conscient de la difficulté quand il précise qu'un sème ne se réduit pas nécessairement à un seul mot mais doit au contraire comprendre tous les mots nécessaires pour l'exprimer. (TAL, p. 73)

Au niveau de la représentation, on se trouve inéluctablement conduit à inclure dans la structure du sémème les relations entre sèmes, quitte à choisir entre la transcription non structurée de la relation, comme dans *dont se servent les peintres*, ou de développer ce sème complexe si nécessaire en individualisant la relation et ses deux arguments.

Ajoutons une considération théorique de la plus grande d'importance : Pottier relève que "le sème n'existe pas plus à l'état isolé que le phème (/nasalité/ ou /alvéolaire/). L'unité d'existence sémantique, en langue naturelle, est le sémème, ou ensemble de sèmes coexistants". (TAL, p. 66)

Nous proposons donc de considérer le sémème comme un *objet complexe* dans lequel les sèmes sont soit des attributs simples, soit des sémèmes réductibles à leur nom (*livre*), sous la réserve que nous avons faite plus haut p. 264, soit encore des relations entre sèmes, également réductibles à leur nom de relation.

De la sorte, nous réduisons sensiblement l'écart souligné par F. Rastier entre la représentation par graphes conceptuels et la représentation de type componentielle. Nous nous donnons les moyens également d'un traitement informatique à l'aide des langages et des bases de données orientées objet.

Nous pensons que le domaine du droit constitue à lui seul un contexte d'énonciation suffisamment stable pour assurer pleine validité et efficacité à la sémantique componentielle.

Sémèmes composés ou sémie

Si l'on s'en tient à la définition initiale donnée par B. Pottier, le sémème est formé de l'ensemble des sèmes d'un signe au niveau du morphème.

La question est donc posée de la légitimité des sémèmes aux niveaux supérieurs, soit celui du lexème, du groupe, voire du syntagme.

Nous ne voyons pas pour notre part d'objection à ce que l'on établisse le sémème d'un lexème qui est lui-même le résultat d'une combinaison de un ou plusieurs morphèmes qui n'ont pas d'existence propre indépendamment du ou des lexèmes auxquels ils sont incorporés.

Rastier propose de limiter l'emploi du terme *sémème* au niveau du morphème et d'appeler *sémie* le sémème du niveau du lexème ou de la lexie simple ou complexe. (1994, p.47)

Le souci d'une parfaite symétrie dans les concepts milite effectivement en faveur de cette évolution terminologique. Toutefois, nous n'apercevons pas de différence sensible, sinon dans le degré de complexité, entre la structure du sémème et celle de la *sémie*. Nous nous rallierons néanmoins au terme *sémie* lorsque nous nous situerons au niveau supérieur au morphème.

Si l'on prend par exemple le mot « herbivore », son sémème ne peut être très différent de celui que l'on peut bâtir à partir de sa définition à savoir "/qui mange de l'herbe/" et par extension (métonymie) "/qui mange exclusivement des végétaux/", et non pas "/herbe/, /manger/".

Quand Pottier nous invite à placer sur la même courbe cyclique « grandir », « être grand », « rapetisser », « être petit », il nous invite à établir le sémème composé ou *sémie* de « être grand » en même temps que celui de « grandir ».

Par voie de conséquence, il est légitime de poursuivre la construction des sémèmes jusqu'au syntagme qui forme une structure syntaxiquement homogène.

En première approximation, et en attendant de disposer d'une base d'exemples suffisante pour préciser, infirmer ou valider ces règles, nous poseront les règles suivantes :

- un sémème composé ne comportent que des dimensions compatibles entre elles, ce qui suppose une classification précise des dimensions possibles. Par exemple « humain » peut s'associer à « animé » et non, sauf effet littéraire recherché, à « inanimé ».
- le domaine d'un sémème composé est constitué par le domaine de plus grande spécificité des domaines des composants du sémème.
- le taxème d'un sémème composé est constitué du taxème de la base du sémème composé.
- le sémantème d'un sémème composé est constitué de la somme des sémantèmes des composants du sémème composé.

Par exemple, comment construire la *sémie* de « ballon de football » à partir du sémème de « ballon » et du sémème de « football ».

Le sémème « ballon » correspond à une réalité matérielle /inanimé/ (dimension). Il appartient au domaine de la représentation et se définit comme une /forme/ (taxème). Il se déploie dans l'espace en trois dimensions. Il se spécifie par une /rotondité floue/ (Pottier TAL p.66) qui définit un volume largement ou complètement clos.

Le sémème football appartient au domaine du /sport/ lequel constitue une activité humaine. C'est un /sport collectif qui utilise un ballon rond que l'on pousse avec le pied/.

Plusieurs solutions sont envisageables pour construire la sémie de « ballon de football ».

Ou bien l'on ignore l'idée transversale de ballon qui s'inscrit dans une multitude de domaines en y représentant des objets variés. Dans ce cas « ballon » pourra être considéré comme un taxème appartenant au domaine du /sport/ et les différents types de ballon seront autant de sémèmes ayant mêmes sèmes génériques et opposés les uns aux autres par leurs sèmes spécifiques correspondant en particulier aux différents sports de ballon.

Mais on retrouvera « ballon » dans le domaine de la /verrerie/, comme étant un certain /type de verre ayant une forme particulière et principalement destiné à la consommation du vin/.

Dans cette conception, la proximité avec le mot football ou avec le mot vin joue le rôle d'un sélecteur de domaine pour le mot « ballon ».

Ou bien l'on considère deux sémèmes relevant de deux taxèmes et de deux domaines distincts, domaine de la représentation pour « ballon » et domaine du sport pour « football ». En fait, nous pouvons démontrer que les deux cheminements aboutissent au même résultat.

Sur cette base, on peut néanmoins poser quatre questions. Tous les lexèmes d'un même domaine sont-ils susceptibles de s'associer? Deux lexèmes appartenant à des domaines différents sont-ils dans l'impossibilité de s'associer? Quelle limite doit-on respecter dans cette faculté de construire des sémèmes composés? Enfin, ces interrogations ont-elles une portée pratique et laquelle?

L'aptitude des grammèmes à s'associer avec des lexèmes est commandée par des règles d'isosémie précises fondées sur des distinctions linguistiques fondamentales appartenant au système fonctionnel de la langue. Ainsi, « il se leva à 7 heures » est correct car « lever » comporte un sème non duratif, de même que « à », alors que « il se leva jusqu'à 7 heures » est incorrect en raison de la présence d'un sème duratif dans « jusqu'à » (Pottier 1974 p. 86).

De même, « s'insérer sur la table » est incorrect alors que « s'insérer dans la société » est correct en raison de la présence dans « s'insérer » d'un sème impliquant l'idée d'une entité susceptible de venir se loger à l'intérieur d'une autre entité, sème incompatible avec l'idée d'un entité posée à la surface d'une autre (sur). Ces catégories linguistiques ne doivent rien aux domaines d'expérience au sein desquels s'assemblent les taxèmes d'expérience et qui correspondent à des pratiques socialement normées (Rastier). Les grammèmes ne s'associent pas indistinctement avec n'importe quels lexèmes mais ils s'associent dans le respect de règles d'isosémie à des lexèmes appartenant à des domaines les plus divers. Alors que les lexèmes sont beaucoup plus sélectifs dans leur aptitude à s'associer.

La réponse à la première question nécessite un travail statistique de préférence à la recherche d'exemples dont la généralisation risque d'être contestable. Un « verre à vin » regroupe de toute évidence deux lexèmes dont l'un appartient à un seul domaine, « vin », et dont l'autre a dans ses domaines d'expérience possibles, le domaine auquel appartient le premier (« boisson »). On peut en dire autant de « ballon de football ». Mais il est fort probable que nous trouvions des cas où l'association de deux lexèmes du même domaine aboutisse à un résultat absurde.

Pour la deuxième question, on peut a priori répondre que deux lexèmes relevant de deux domaines différents ou n'ayant parmi leurs domaines possibles aucun domaine en commun, ne peuvent être associés. Si nous disons « la cave de la voiture », « la table de ma moto », « le sourire de la casserole », on obtient évidemment des appariements absurdes, à moins que ces appariements se traduisent par des effacements de sèmes et des activations d'autres sèmes (afférents) qui vident en quelque sorte l'incompatibilité de domaine et produisent des effets littéraires spécialement recherchés. Quand Rastier explique qu'un sème afférent est une relation d'un sémème avec un autre sémème qui n'appartient pas à son ensemble stricte de définition, on est en droit de penser qu'il limite la distance entre les deux sémèmes à une différence de taxème (puisque par ailleurs il définit le sème inhérent comme une relation entre deux sémèmes au sein d'un même taxème), mais deux lexèmes appartenant à deux domaines d'expérience différents appartiennent aussi à deux taxèmes différents.

On doit aller plus loin et s'interroger sur les limites de la notion de domaine qui n'a pas la simplicité que nous lui avons prêté jusqu'ici. Bernard Pottier, après A. Martinet, distingue les lexèmes et les grammèmes. Les lexèmes sont des morphèmes appartenant à des ensembles non finis, ouverts, et socialement instables, alors que les grammèmes sont des morphèmes appartenant à des ensembles finis, fermés et socialement stables. Laissons de côté le fait que les lexèmes sont eux-mêmes souvent composés de lexèmes et grammèmes.

Les grammèmes contiennent trois groupes : les *affixes*, *flexifs*, et les *mots grammaticaux* (déterminants, pronoms, etc.). Ils forment entre eux des *taxèmes grammaticaux* appartenant à des classes plus vastes, les *domaines grammaticaux* ou *classes taxiques*.

La difficulté principale vient du fait qu'entre les *grammèmes* et les *lexèmes*, on trouve des cas intermédiaires.

Le mot « s'insérer » est indiscutablement un lexème, mais on ne peut pas dire qu'il ait un domaine d'expérience particulier et toute tentative pour lister tous les domaines d'expérience dans lesquels son emploi est possible est sans doute vouée à l'échec.

En fait, B. Pottier, définit pour chacune des voix les *domaines sémantiques* qui s'y rapportent. On observera que les domaines ainsi définis ne sont pas liés à une expérience particulière mais peuvent s'exprimer dans une multitude de situations hétérogènes. Ainsi, le *situatif* vise trois domaines sémantiques, à l'intérieur desquels de nombreuses distinctions sont possibles : le domaine temporel, le domaine spatial et le domaine notionnel. Le lexème « insertion » s'inscrit a priori dans le domaine spatial (« la clé s'insère bien dans la serrure », « cette armoire s'insère bien dans la chambre », etc.), encore que l'on peut dire « s'insérer dans une entreprise », « s'insérer dans la société » (notionnel), « s'insérer dans son époque » (temporel). Le temporel, le spatial et le notionnel ne correspondent pas à des domaines d'expérience tels que les définit B. Pottier (ensemble de taxèmes lexémiques liés à l'expérience : « politique », « chirurgie »). Pourtant, ces différents emplois d'« insérer » s'effectuent sans changement de signification de telle sorte qu'on peut considérer que « s'insérer » appartient bien à un domaine sémantique propre, à l'intérieur duquel, selon la définition de F. Rastier, n'existe pas de polysémie. Peut-on dire pour autant que le domaine auquel appartient « s'insérer » soit comme le précise F. Rastier, par sa composition et son inventaire, « liés à des normes sociales », ou recouvre, selon B. Pottier « une zone thématique vaste, liée à l'expérience du groupe » (1974, p; 97). Il semble que les domaines sémantiques utilisés par B. Pottier dans la théorie des voix soient communs à toutes les langues et correspondent à des

domaines noémiques. Nous sommes donc conduits à admettre l'existence de domaines sémantiques non nécessairement hiérarchisés qui comporteraient une catégorie restreinte de domaines grammaticaux (Pottier 1974 p. 68), des domaines sémantiques que nous proposons de dénommer *domaines noémiques*, et enfin des *domaines d'expérience*, effectivement liés à des normes sociales et à l'expérience du groupe.

Cette hiérarchisation paraît de nature à faciliter l'établissement des règles de détermination du domaine d'un sémème composé.

En ce qui concerne les domaines grammaticaux ou classes taxiques, l'affaire est entendue, ils n'ont aucun rôle dans la détermination d'un domaine d'expérience. Ils sont par structure totalement polyvalents et transversaux à tous les domaines d'expérience.

Il est fort probable qu'il en soit de même des domaines noémiques. Ceux-ci en effet qui se distribuent dans les différentes voix identifiées par B. Pottier, expriment en réalité des relations, comme le font la plupart des affixes, des flexifs et des mots grammaticaux..

Autrement dit, en présence d'un lexème relevant d'un domaine d'expérience défini, les domaines grammaticaux et noémiques s'effacent devant le domaine d'expérience. Dans « insertion sociale », c'est le domaine auquel se rattache « social » qui détermine le domaine de l'ensemble. Dans « le goût de vivre », « le goût du théâtre », « le goût de la liberté », le « goût de la politique », etc. ce sont « vivre », « théâtre », « liberté » « politique » qui déterminent le domaine d'expérience.

Il y a donc des mots qui relèvent de domaines grammaticaux, d'autres de domaines noémiques et enfin d'autres qui appartiennent à des domaines d'expérience. Si nous reprenons les catégories conceptuelles de base (objets physiques, objets abstraits, propriétés, états, procès et actions), seuls les objets physiques peuvent être rattachés directement à un domaine d'expérience. Les objets abstraits résultant de l'objectivation d'une action, suivent le comportement du lexème dont ils sont dérivés (ex. : « insertion » pour « insérer »). Par contre les objets abstraits substantivaux primaires se rattachent à un domaine d'expérience : la philosophie, l'art, la peinture, l'architecture, la littérature ne sont pas des objets physiques, mais ont bien chacun un domaine d'expérience défini.

Donc, en présence de plusieurs lexèmes associés dans un sémème composé, le domaine qui détermine le domaine de l'ensemble est le domaine de plus forte spécificité, soit le domaine d'expérience, domaine qui par construction est unique.

Nous en venons à la troisième question : quelle limite existe -il à la possibilité d'associer entre eux des lexèmes pour en tirer des sémèmes composés?

Ce que nous venons de dire ne permet en aucune manière de poser des limites.

De manière tout à fait intuitive, on pourrait dire que l'association est possible quand une association présente une fixité suffisante pour qu'en langue on puisse imaginer une lexémisation. « Insertion sociale » peut donner « socialisation », même si les deux termes prennent en réalité des sens légèrement différents. « Egalité des chances », constitue quasiment une lexie. « Le plaisir d'écrire » n'en est pas une mais on pourrait imaginer une lexicalisation, qui probablement se réaliserait sans effort dans une langue agglutinante.

Au-delà des virtualités de lexémisation, la juxtaposition de sèmes ne permet plus au sémème de jouer le rôle d'identificateur par différenciation. L'intérêt de l'analyse sémique

n'est plus d'identification et de mémorisation. Il devient de découvrir les isotopies et donc les cohésions textuelles qui, en établissant des relations de proximité, permettent de dégager une structure du texte étudié.

En dehors de cette analyse statistique du texte, au demeurant d'un très grand intérêt, la sommation de sèmes perd de sa pertinence. Plus l'on s'éloigne du syntagme et plus le sémème est inapte à rendre compte du sens.

Il est clair que le sémème, lorsqu'il est construit selon le principe de l'analyse différentielle, colle aux bases psychologiques de la mémorisation, et même s'il n'explicite pas la structure interne des concepts, suffit à leur identification pour des êtres ayant une compétence linguistique déterminée. Plus l'on s'éloigne du lexème et plus la relation entre le sémème et le signifié devient impressionniste et l'on perd les bases psychologiques de l'identification qui justifie l'analyse componentielle fondée sur la méthode différentielle (Rastier 1991 p. 141-145).

Nous venons cependant de poser quelques règles de sélection des domaines de nature à simplifier la recherche et le calcul des isotopies.

La question de l'unité minimale de signification et l'approche systémique

Les auteurs emploient fréquemment le singulier.

Ainsi, Maurice Gross (1986-1 p.II) voit dans la "phrase simple" "l'unité minimale de sens".

Cette assertion n'a rien d'évident et paraît de prime abord contradictoire avec l'approche componentielle développée précédemment.

En effet, Le Ny (79) énonce qu "l'unité sémantique de base n'est pas le signifié lexémique, mais un signifié de format inférieur, qui peut être atteint par une décomposition adéquate du lexème ou de la proposition".

Quant à B. Pottier, il définit le morphème comme le "signe minimal, indécomposable, à un moment de l'évolution d'une langue, l'unité minimale de signification".

Ni B. Pottier, ni F. Rastier ne ramène le sème à l'"unité sémantique de base". Nous avons donné plus haut la définition de B. Pottier (cf. p.**Erreur ! Signet non défini.**). Celle de Rastier est très proche qui y voit un "élément d'un sémème, défini comme l'extrémité d'une relation fonctionnelle binaire entre sémèmes".

Il est clair que tant pour B. Pottier que pour F. Rastier, le sème n'a pas d'existence indépendamment du morphème. Il est non moins clair que le morphème ne peut être isolé du contexte de l'énonciation; et la finalité du parcours analytique est de mettre en lumière toutes les structures internes du texte qui seront nécessaires au moment de la génération.

Il est nécessaire au stade actuel de la démarche de faire appel aux ressources de l'approche systémique, la seule qui soit en mesure de résoudre la contradiction apparente entre définitions de l'unité minimale de sens ou signification¹.

¹ Nous ne faisons pas ici la nuance, variable au demeurant selon les auteurs, entre sens et signification.

